



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 18 Mai 2016

| Date de la convocation 9 Mai 2016 | Heure de la séance 18 heures | Lieu de la séance Salle des Fêtes – Canet |
|---|---------------------------------|--|
| <p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SABATIER Michel, CEYRAS : M.BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, MERFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENUEVTTE : M.VIDAL Eric.</p> | | <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme OLLIER Sophie à M.DÔ Laurent, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure,</p> |

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Monsieur COSTE informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de prendre en considération les fluctuations de trésorerie que peut rencontrer la Communauté de communes du Clermontais en cours d'année, lorsque les dépenses sont provisoirement supérieures aux recettes reçues.

Il précise que le conseil communautaire peut autoriser comme les années précédentes, Monsieur le Président à souscrire auprès d'un organisme de crédit, une ligne de trésorerie, d'un montant d'un million d'euros maximum, représentant une partie des subventions ou dotations notifiées ou autres recettes fiscales assurées, en attente d'encaissement en section de fonctionnement.

Cette ligne de trésorerie permet de faire face à des besoins ponctuels et de ne payer d'intérêts uniquement lorsque cette ligne de trésorerie est utilisée.

La précédente ligne de trésorerie avait été souscrite pour un montant de 700 000 euros et s'est clôturée en avril 2015.

Considérant l'avis favorable émis par la commission moyens généraux réunie le 4 Mai 2016, Monsieur COSTE propose aux membres du conseil de renouveler la ligne de trésorerie.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant d'un million d'euros maximum, auprès d'un organisme de crédit.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

PRECISE que les dépenses afférentes à ce contrat seront inscrites au budget de la Communauté de Communes.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160523-2016-05-18-02-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016